

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

5 mars 2008 - N° 41

Pour nous contacter : Douspis G. • 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
• 02 41 51 73 79
• Georges.Douspis@wanadoo.fr

Elections municipales de Saumur Lettre ouverte aux candidats

Depuis quelques semaines, à la suite des discours de Rome et Riyad du Président de la République ainsi que des communications de certains de ses conseillers, la question de la laïcité occupe une place importante dans le monde politico-médiatique et suscite de nombreuses déclarations, controverses et polémiques.

Le Groupe James Combiere de la Libre Pensée de Saumur (qui s'honore de porter le nom du premier maire élu de Saumur, maire particulièrement attaché aux valeurs de République et de Laïcité) n'a pas attendu ces récents événements pour se préoccuper de ces problèmes. Aujourd'hui, il s'adresse à vous, car cette question intéresse très directement les maires et conseillers municipaux, amenés à trancher concrètement dans ce vieux débat.

Nous souhaiterions connaître votre position par rapport à deux sujets à la fois hautement symboliques et très concrets. Que pensez-vous...

- de la vieille formule: à fonds publics, Ecole publique ; à fonds privés, Ecole privée ? (Formule qui résume assez bien les positions de la LP.)
- ainsi que de l'article 89 de la loi de décentralisation d'août 2004 qui stipule que les communes doivent participer financièrement à la scolarité de leurs élèves inscrits dans une école privée d'une commune voisine, même si elle dispose sur son territoire d'une école publique pouvant les accueillir ? (Article que la LP condamne et dont elle exige l'abrogation.)

Il va de soi que nous porterons vos réponses à la connaissance de nos adhérents et sympathisants, puis que nous les ferons connaître publiquement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre attachement profond à la laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

Pour le Groupe J. Combiere, son président, G Douspis

Réponses

J.M.Marchand



« Une Ville pour tous »
Liste de Jean Michel MARCHAND
Elections Municipales de 9 & 16 mars 2008
Ville de Saumur
Saumur, le 29 février 2008

Monsieur le Président
Groupe James Combiere

Monsieur le Président,

J'ai, comme vous, entendu les propos du Président de la République à Rome et à Riyad. La teneur de ces discours et les endroits où ils sont prononcés ne manque pas de m'interpeller.

Cependant, la liste « Une Ville pour tous » que je conduis n'a pas attendu de telles prises de position pour faire de la laïcité un moment important de la campagne des élections municipales.

C'est bien avant que nous avons retenu la date du 6 février 2008 pour inviter Gérard DELFAU Sénateur-Maire de St André de Sangonis (34) pour une conférence débat suite à la parution de son dernier ouvrage intitulé : « Du principe de laïcité, un combat pour la République » aux Editions de Paris.

Alors que cette réunion était ouverte à tous et qu'une large information avait été faite, j'ai regretté de ne pas vous y retrouver.

Quant aux questions que vous posez, leurs réponses s'inscrivent dans la continuité des politiques conduites au cours du mandat qui s'achève.

Nous avons choisi, pour négocier avec les écoles maternelles et primaires, le contrat d'association qui se traduit par une subvention de fonctionnement calculée à partir du coup moyen d'un élève de l'enseignement public par le nombre d'enfants résidant sur le territoire de la Ville de Saumur. C'est, à notre sens, le choix de l'équité pour les familles saumuroises.

Quant à l'article 89 de la loi de décentralisation d'août 2004, il fait à nouveau l'objet d'un recours, mais je reste sur la même position : comme vous, je le condamne et en souhaite l'abrogation et je n'ai nullement l'intention de m'y conformer. Pour preuve s'il en était besoin, nous n'avons rien inscrit au budget 2008.

Je vous d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations,

Jean Michel MARCHAND
Candidat aux élections municipales
Maire de Saumur

condamnant l'article 89 de la loi d'août 2004. Mais ce que ne dit pas Monsieur Marchand dans cette lettre, et dont, pourtant, il se vante dans son bilan¹, c'est que sa municipalité a augmenté de plus de 19% les subventions aux écoles privées par rapport à la municipalité de droite (Hugot) qui l'avait précédée !!!

« L'aide financière au fonctionnement des écoles est désormais calculée sur la base de la parité entre publique et privée et se monte à 385 € par élève du primaire et 1137 € par élève en maternelle.

La subvention allouée aux écoles privées après signature du contrat d'association a augmenté de 19 %. »

Et Monsieur Marchand n'hésite pas à parler d'équité et de parité!

“Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !” Ses récentes déconvenues, face à messieurs Piron et Taugourdeau, ne lui ont donc rien appris... Et non, Monsieur Marchand, ces gens-là n'ont pas même la reconnaissance du ventre et préfèrent toujours l'original à la copie (Jospin en sait quelque chose qui prétendait pourtant passer ses nuits avec... les pères de l'Eglise !²)

¹ Site internet : www.jmmarchand.fr/

² Le Monde - 22 novembre 2001 - "Les nuits divines de Lionel Jospin avec les Pères de l'Eglise"

Nous nous félicitons de la prise de position du candidat J.M. Marchand

